

Numéro 490

Du

25 octobre 2019

au

1er novembre 2019

CNAFAL

19 rue Robert

Schumann

94270

Le Kremlin Bicêtre

09 71 16 59 05

cnafal@cnafal.net

Ce bulletin hebdomadaire ne contient pas les positions du CNAFAL mais des points d'actualité(s) avec des textes pouvant vous être utiles... et il s'agit donc là d'informations brutes non commentées.

Consommation et vie courante

Assurance chômage :

Les salariés démissionnaires pourront bénéficier de l'assurance chômage, s'ils envisagent une reconversion fiable et s'ils ont au moins 5 ans de présence dans la même entreprise.

➤ Impact de la réforme de l'assurance chômage



Politique de la ville :

Les maires peuvent maintenant sanctionner les habitants de leur commune, en vertu du projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale.

➤ Projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique



Service national universel (SNU) :

La 2ème phase du SNU est amorcée. Les volontaires doivent effectuer une mission d'intérêt général, au sein d'une association ou une structure publique, pour une durée de 2 semaines. La date butoir est le mois de juin 2020.



➤ Service national universel : jeunesse engagée

Obsèques :

Lors de la disparition d'un proche, nous sommes souvent démunis face aux démarches à entreprendre, la DGCCRF nous éclaire sur ce sujet.

➤ Prestations funéraires

Bulletin d'informations du CNAFAL

Education/Enseignement

Le nouveau bac qui entrera en vigueur en 2021, comportera une épreuve de français à la fin de la première et quatre épreuves en terminale, qui compteront à 60% pour la note finale.

- **Arrêté du 11 octobre 2019**



Enfance et familles

Le collectif "Assurer l'avenir de la PMI" qui regroupe plusieurs associations du secteur de la petite enfance, demande que la prévention précoce soit une des priorités dans la stratégie de prévention et de protection de l'enfance.

- **"Sauver la PMI" grâce à un plan de prévention santé ambitieux**

Vie associative

Les organisations à but non lucratif, œuvrant dans le secteur sanitaire et social seront encore soumises à la taxe d'habitation en 2020. Elles demandent des explications au gouvernement, par le biais d'une lettre ouverte.

- **Lettre ouverte**

Handicap



Les personnes sourdes et malentendantes peuvent désormais faire l'usage de téléphones grâce à une nouvelle application téléchargeable gratuitement. La conversation sera traduite en langues des signes sur les écrans de smart phones.

- **Pour un accès au numérique pour tous**
- **Lancement d'un dispositif d'appel pour les personnes sourdes et malentendantes**

Appel à projets

Les structures de l'ESS peuvent postuler à un appel à projets lancé par la fondation "La France s'engage". Les lauréats seront soutenus pour une durée de trois ans et percevront un budget compris entre 50 000 et 300 000 euros. Attention ! Seules les organisations ayant un budget annuel de fonctionnement supérieur à 100 000 euros peuvent participer, mais il est possible de se regrouper pour atteindre le budget demandé.

- **Le concours 2020**

Nouvelles technologies

Un kit système d'information est disponible pour les directeurs de structures médico-sociales. Ils pourront ainsi accompagner efficacement grâce à un système informatique adéquat.

- **Kit SI pour le directeur d'une structure médico-sociale**

"Le monde ne mourra jamais par manque de merveilles mais uniquement par manque d'émerveillement."

(Gilbert Keith Chesterton 1874/1936)